

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



**DECLARATION DU
GOUVERNEMENT DE LA
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU
CONGO A LA CINQUANTE
NEUVIEME SESSION ORDINAIRE
DE LA CONFERENCE GENERALE
DE L'AGENCE INTERNATIONALE
DE L'ENERGIE ATOMIQUE**

Monsieur Daniel Madimba Kalonji

Ministre de la Recherche Scientifique et Technologie

Monsieur le Président

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Monsieur le Président,

C'est pour moi un honneur et un privilège de prendre la parole du haut de cette tribune pour faire entendre la voix de la République Démocratique du Congo au sujet des questions brûlantes de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Avant toute chose, Je voudrais présenter, au nom du Gouvernement de notre Pays, à vous-même ainsi qu'aux membres de votre bureau, nos sincères félicitations, pour votre élection à la présidence de la 59^{ème} Session Ordinaire de la Conférence Générale de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique.

Je voudrais également saluer votre prédécesseur, Son Excellence Monsieur Aliyar Lebbe Abdul Azeez, Ambassadeur et Représentant Permanent auprès des Nations Unies, pour la brillante manière dont il s'est acquitté de son mandat.

Nos félicitations s'adressent également à Monsieur le Directeur Général de l'AIEA pour tous les efforts qu'il entreprend, depuis quelques années,

pour assister les pays membres de l'Agence à tirer le meilleur profit des programmes de la coopération technique mis en place.

Qu'il me soit enfin permis de féliciter les nouveaux membres de l'Agence, le TURKMENISTAN, le BARBADOS et ANTIGUA et BARBUDA pour leur adhésion comme Etats Membres de l'AIEA. Je leur souhaite la bienvenue dans la grande famille du nucléaire et formulons nos vœux pour une fructueuse coopération avec l'Agence.

De la Coopération Technique avec l'AIEA

Monsieur le Président,

La République Démocratique du Congo, partenaire de l'AIEA depuis 1961, voudrait souligner qu'elle a toujours fait le choix de mettre à profit les avantages de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire à son développement socio-économique et au bénéfice de sa population.

Elle saisit cette opportunité pour remercier l'Agence de l'avoir accompagnée efficacement dans cette direction et d'avoir obtenu de nombreuses réalisations ayant permis de développer, de manière significative, des compétences nationales ainsi que des infrastructures appropriées dans le domaine des sciences et des technologies nucléaires.

Grâce à la longue expérience acquise dans le domaine de l'exploitation de ses deux réacteurs de recherche, la sûreté nucléaire et radiologique a connu une amélioration sensible dans la poursuite de la conformité avec les normes internationales en la matière. En effet, avec la mise en place

d'une infrastructure réglementaire nationale, les installations nucléaires abritant ces réacteurs sont régulièrement contrôlées et des recommandations pertinentes sont formulées à l'endroit des exploitants.

Des efforts doivent encore être fournis pour rendre les activités de l'organisme de sûreté et de réglementation national performantes, effectives et efficaces.

Monsieur le Président,

La République Démocratique du Congo réaffirme son engagement à poursuivre son Programme nucléaire et à remettre en fonctionnement son Réacteur Triga Mark II. Pour ce faire, un programme de modernisation et de remise à neuf du réacteur va entrer dans sa phase de mise en œuvre au courant de l'année 2016. A cet effet, le pays souhaite conclure des partenariats aussi bien sur le plan bilatéral que multilatéral en vue d'accompagner ce projet.

De la Planification du déclassement du réacteur

En même temps, la République Démocratique du Congo a entrepris de se doter d'un plan de déclassement de ses installations nucléaires. Ce document représentera le point culminant d'une initiative majeure entreprise par le Centre Régional d'Etudes Nucléaires de Kinshasa, Organisme Exploitant, de concert avec d'autres agences gouvernementales en vue d'élaborer une stratégie technique pour la gestion des héritages nucléaires sur le site abritant les réacteurs de recherche du pays. Cette stratégie devra répondre aux exigences ci-après :

- Etre conforme aux normes et pratiques internationales modernes ;
- Protéger l'environnement et la santé ;

- Assurer la sécurité et la sûreté des travailleurs et du public;
- Satisfaire aux exigences de l'organisme national de sûreté nucléaire et de réglementation.

C'est ici qu'il nous faut remercier l'Agence pour son soutien à notre pays dans le processus de la mise au point du plan de déclassé susmentionné, incluant la question liée à la gestion du combustible nucléaire et des déchets radioactifs qui en résulteront.

Monsieur le Président,

Nous ne saurions clore ce chapitre relatif à la coopération technique sans évoquer l'assistance apportée par l'AIEA pour l'exécution d'une dizaine de projets de coopération dans le cadre du cycle 2014-2015 ainsi que la participation de notre pays aux activités de l'Accord Régional de Coopération pour l'Afrique sur le Développement, la Recherche et la Formation dans le domaine de la Science et de la Technologie Nucléaires, AFRA, en sigle.

Tous ces projets portent essentiellement sur les applications pacifiques de l'énergie atomique dans les domaines de l'agriculture et la sécurité alimentaire, la santé humaine et animale, l'accès à l'eau potable et l'industrie.

Dans le cadre de la promotion des applications industrielles des rayonnements ionisants, l'appui de l'Agence s'est concrétisé sur deux techniques qui méritent d'être évoquées, il s'agit des Essais Non Destructifs (END) et des techniques radio-isotopiques.

Des Essais Non Destructifs

Au travers des projets nationaux et régionaux, entre les années 1991 et 2014, l'AIEA a aidé les pays africains à acquérir les capacités requises et développer les ressources humaines en vue d'améliorer la qualité des produits et services dans leurs industries. A ce jour, la plupart de nos Etats devraient déjà travailler à pérenniser les résultats acquis grâce à cette assistance.

En ce concerne notre pays, ces différents projets de coopération avec l'Agence ont permis de:

- mettre en place et de faire fonctionner 2 laboratoires des Essais Non Destructifs, dont un dédié à la Recherche et Développement et à la formation,
- former une dizaine d'Experts nationaux de niveaux 1, 2 et 3,
- former une vingtaine d'opérateurs locaux en différentes techniques d'essais non destructifs,
- d'acquérir la capacité de fourniture de services aux tiers,

Un organisme de certification au niveau national des opérateurs formés au CFCND est même en cours d'être agréé.

Dans le même ordre d'idées, il y a lieu de louer la coopération sud-sud, qui s'est développée entre notre pays et le Royaume du Maroc, par le truchement de l'AIEA, à travers le projet triangulaire RAF038 (2014-2015) qui prend fin en décembre de cette année. Ce projet étant une conséquence de la dernière recommandation de l'AIEA pour faciliter le transfert des technologies dans ce domaine et les échanges d'expérience.

Des Techniques Radio-isotopiques

Grace aux projets RAF1004 et ZAI/1/005, un laboratoire des Applications industrielles des radio-isotopes a été conçu et installé avec deux structures : l'une pour les jauges nucléoniques et l'autre pour les radiotraceurs.

Un noyau d'Experts nationaux a été formé et l'infrastructure de travail installée, grâce à la coopération avec l'Agence. Un autre projet regroupant les deux techniques (END et TRI) a été soumis à l'Agence et démarre en 2016 pour le renforcement des capacités des labos END et RI

De la Protection de la Population et de l'Environnement

Monsieur le Président,

L'intense activité minière pratiquée dans notre pays a quelquefois donné lieu à l'exposition de la population à des risques radiologiques non négligeables. Le Gouvernement de la RDC avait réagi en implantant un bureau de représentation du Commissariat Général à l'Energie Atomique, CGEA en sigle, dans la province minière du Katanga. Cette installation a permis d'obtenir des résultats satisfaisants, notamment par une meilleure:

- sensibilisation et la formation des travailleurs,
- appréhension de la problématique des effets et des risques de la radioactivité par les autorités provinciales et nationales,

- communication de l'information et la dissuasion de la population et des autorités sur les questions du trafic illicite des matières radioactives et nucléaires,
- appréhension des questions relatives à l'utilisation des sources radioactives par les compagnies minières évoluant sur place. A cet effet, le Commissariat Général à l'Energie Atomique continue de servir d'interface entre les autorités nationales et provinciales, d'une part, et les miniers artisanaux d'autre part.

Au vu du succès récolté par cette expérience, la République Démocratique du Congo va élargir l'installation de ce contrôle de la radioactivité des minerais aux autres provinces minières, notamment à celles situées à l'Est du pays.

De la Non Prolifération Nucléaire et de la Sécurité Nucléaire

Monsieur le Président,

La ratification, en 1972, par la RDC du Traité de la Non Prolifération des armes nucléaires et en 2005 du Traité de Pelindaba, ainsi que la signature du Protocole Additionnel relatif à l'application des Garanties en 2003, restent à ce jour la preuve pour notre pays à œuvrer à l'émergence d'un nucléaire pacifique.

Pendant ce temps, la RDC salue les efforts entrepris lors de la conférence des parties, en avril et mai cette année, pour examiner certaines dispositions essentielles du Traité de Non Prolifération des armes nucléaires. La RDC formule le vœu de voir aboutir plus vite à la

conclusion d'un nouvel accord sur cette question ainsi que celle de désarmement.

Concernant la sécurité nucléaire, la République Démocratique du Congo se réjouit d'énormes moyens tant humains que technologiques qui ont été mis en œuvre pour combattre le trafic illicite ou la contrebande nucléaire aux niveaux tant régional qu'international.

Pour notre part, l'approche de notre pays reste bilatérale et multilatérale. En effet, la RDC est déterminée à lutter, aux côtés d'autres Etats et structures régionales et internationales, contre ces deux menaces de plus en plus identifiées.

La RDC se réjouit du Protocole d'Accord de collaboration signé en 2011 avec le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique pour apporter une réponse globale aux questions de sécurité nucléaire spécialement la lutte contre la contrebande nucléaire.

Par la même occasion, elle salue à juste titre la matérialisation de la coopération initiée en 2013 avec la Commission de l'Union Européenne pour renforcer le contrôle des flux de matières radioactives, en circulation dans la région du Centre et de l'Est de l'Afrique.

En effet, un programme de développement des ressources humaines et un don en équipements de détection et mesures radiologiques ont été mis en œuvre grâce à un Accord de coopération, conclu par le Gouvernement avec le Centre Commun de Recherche, CCR en sigle, de l'Institut des Transuraniens de l'Union Européenne, basé à Ispra en Italie.

Par ailleurs, pour prendre en compte la nécessité de mettre en place des infrastructures nécessaires à la lutte contre le terrorisme nucléaire et la Résolution 1540 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies, le Gouvernement de la RDC a mis en place deux structures d'appui à la sécurité nucléaire : le Conseil National de Sécurité Nucléaire (CNSN) et le Comité National de Lutte contre le Terrorisme (CNLT).

La création de ces deux structures œuvrant dans la complémentarité avec l'Autorité de réglementation nucléaire exprime de manière claire la volonté et l'engagement du Gouvernement de la RDC à lutter contre le trafic illicite des matières radioactives et contre la menace du terrorisme nucléaire.

Dans le même ordre d'idées, la RDC va soumettre très prochainement, pour ratification, par le Parlement de notre pays, plusieurs Conventions Internationales relatives à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, y compris l'Amendement à la Convention sur la Protection Physique des Matières Nucléaires.

La RDC a également accepté de recevoir dans les années qui suivent la Mission IPPAS de l'AIEA.

De la Planification de l'électronucléaire en RDC

Monsieur le Président

Le réchauffement climatique, avec son cortège de conséquences sur les écosystèmes, est aujourd'hui une réalité reconnue par la communauté scientifique internationale. Entretemps, le recours à l'énergie électrique d'origine nucléaire est, de plus en plus, considérée comme une

alternative envisageable, pour satisfaire la demande énergétique croissante de nos pays et réduire l'utilisation des énergies fossiles, jugées polluantes et à la base des émissions des Gaz à Effet de serre.

Au moment où certains pays se sont tournés vers l'électronucléaire comme une alternative fiable pour faire face au déficit énergétique, anticiper sur les besoins futurs de la demande en énergie électrique sur le plan national, renforcer la sécurité d'approvisionnement et lutter contre le réchauffement climatique, la RDC continue à considérer l'électronucléaire comme une option envisageable.

Conclusion

Monsieur le Président,

En guise de conclusion, la RDC réitère son appel à une approche globale dans la résolution des questions d'intérêt commun. Elle reste convaincue du rôle que l'Agence doit continuer à jouer pour promouvoir des applications pacifiques de l'énergie nucléaire.

Je vous remercie et souhaite pleins succès à nos assises.